Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200072692-20250227-20250213-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/03/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250213

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation

19 février 2025

Date d'affichage
19 février 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 33
Votants : 39

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAŸ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes DAVID Isabelle, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, STERBA Éléonora, membres titulaires,

Étaient excusés :

M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à M. CHABILLANT Jean-Luc
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre
M. PARIS Hubert
Mme BESNIER Claire
Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à Mme MENU Catherine
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas
Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
Mme GERMAIN Martine
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET 2025

CONSTRUCTION D'UN CAMPUS CONNECTE A SAINT CALAIS AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20220218 du 24 février 2022, ouvrant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Vu la délibération n°20230220 du 23 février 2023, modifiant la durée et les crédits de paiement de l'autorisation de programme, pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Vu la délibération n°20240315 du 28 mars 2024, modifiant le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, pour la construction d'un tiers-lieu à Saint Calais,

Monsieur le Président rappelle le projet et explique qu'il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement annuels, comme suit :

numéro de l'Autorisation de programme	Libellé	Montant total du projet	Crédits de paiement				
			2022	2023	2024	2025	2026
2022-2	Construction campus connecté Saint Calais	1 550 000 €	28 242 €	2 087 €	10 498 €	1 160 000 €	349 173 €
	pour rappel, AP/CP du 28/03/2024	*1 400 000 €*	*28 242 €*	*2 086 €*	*80 000 €*	*1 289 672 €*	
	pour rappel, AP/CP du 23/02/2023	*1 280 000 €*	*28 242 €*	*40 000 €*	*1 200 000 €*	*11 758 €*	
	pour rappel, AP/CP du 24/02/2022	*1 280 000 €*	*633 700 €*	*646 300 €*			

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CHANGE** la dénomination de l'autorisation de programme, par « construction d'un campus connecté à Saint Calais »,
- **MODIFIE** la durée de l'autorisation de programme pour la construction d'un campus connecté à Saint Calais telle qu'exposée ci-dessus,
- **MODIFIE** les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD

Le Président,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS

Michel LEROY